

COMMISSION DU TITRE DE SEJOUR

(+ de 10 ans de présence en France)

ATTENTION : SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTÉS.
(tout autre document nécessaire à l'instruction pourra vous être demandé ultérieurement)

PIÈCES A FOURNIR (*originaux et photocopies classés dans l'ordre suivant*) :

- passeport en cours de validité (copies de toutes les pages avec cachets)
- acte de naissance légalisé ou apostillé en fonction du pays d'origine (Convention de La Haye du 5 octobre 1961) + traduction faite par un traducteur assermenté près d'une Cour d'Appel
- 3 photos d'identité à la norme ISO/IEC 19794
- acompte sur droit de visa de régularisation au dépôt de la demande d'un montant de **50 € en timbres fiscaux**
- lettre de demande avec justification de la demande

- justificatif de domicile de moins de 6 mois :
 - ✓ *pour les locataires* : dernière quittance de loyer + facture EDF + attestation d'assurance du logement
 - ✓ *en cas d'hébergement* : attestation d'hébergement + pièce d'identité hébergeant (si hébergeant sous titre de séjour, son titre doit être à l'adresse actuelle) + dernière quittance de loyer + facture EDF
 - ✓ *pour les personnes déboutées de l'asile* : attestation de sortie du logement réservé aux demandeurs d'asile (Coallia)

- visa et cachet d'entrée en France ou attestation sur l'honneur précisant la date d'entrée
- justificatifs de présence en France² à 3 preuves par trimestre chaque année) depuis la dernière entrée en France (**sur les 10 dernières années minimum**)
 - *pour les ressortissants comoriens* : justificatifs de preuves de présence à Mayotte, le cas échéant.

- avis d'imposition (depuis la 1ère déclaration, les pages recto/verso)
- bulletin de situation fiscale (à demander à la direction générale des finances publiques)
- relevé de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) en cas d'activité déclarée
- attestation de la CPAM ou CMU ou Aide Médicale d'Etat
- notification de la CAF de moins de 3 mois du conjoint ou parent
- attestation de la MDPH si handicap reconnu
- Si mineur devenu majeur, certificats de scolarités et bulletins scolaires depuis l'arrivée en France (**si boursier de l'état français, attestation de bourse pour l'année en cours**)

➤ **Tournez svp**

Vie privée familiale (selon votre situation) :

- justificatifs de vie commune depuis l'existence de la relation (documents aux deux noms, même adresse)
- acte de mariage (retranscrit au Ministère des affaires étrangères de Nantes - si célébré à l'étranger)
- livret de famille
- copie du titre de séjour ou de la pièce d'identité et les actes de naissance de tous les membres de la famille vivant en France
- PACS et acte de naissance de moins de 3 mois du conjoint français portant la mention du PACS
- conjoint en situation régulière : titre de séjour du conjoint, contrat de travail et bulletins de salaire, impôts sur les revenus
- acte de naissance (légalisé du ou des enfants si naissance à l'étranger)
- jugement de garde du ou des enfants si séparation des parents
- certificats de scolarité des enfants depuis la première année + les bulletins scolaires
- 1 photo d'identité de chaque enfant.

Travail

- tous les bulletins de salaire ou attestation de pôle emploi du demandeur, du conjoint ou du parent
- contrat de travail ou promesse d'embauche et CERFA de demande d'autorisation de travail renseigné par l'employeur. Cerfa à télécharger sur le site : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Demarches/Formulaires-Cerfa/Les-travailleurs-etrangers/Formulaire-n-15186-1>

➤ **Valeur probante des documents :**

Niveau 1 : preuve émanant d'une administration publique.

Niveau 2 : preuve émanant d'organismes privés (bulletin de salaire, relevé bancaire avec mouvement).

Niveau 3 : document personnel : attestation de proche, enveloppe adressé au demandeur.